.../...

Nous approuvons les nouveaux droits pour les aidants

En plus des dons de RTT et du congé de solidarité familiale :

⇒ un congé du proche aidant pour concilier sa vie personnelle et sa vie professionnelle avec une indemnité journalière,

⇒ une prise en compte de ce congé dans les droits à la retraite,

⇒ un renforcement et une diversification des solutions de répit, (accueil de jour, séjour temporaire, relayage à domicile..),

⇒ un interlocuteur unique dans les départements pour les aidants,

⇒ une meilleure intégration de la santé des proches aidants par les médecins.

Nous voulons mettre en œuvre ces droits et franchir de nouvelles étapes.

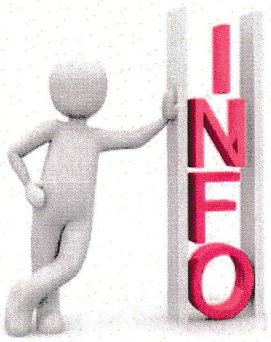

Nos guides vous apportent des réponses :

« Le guide des doits pour l'autonomie »

et **« Du proche aidant au conseil de la vie sociale, la bientraitance »**

Vous y trouverez des fiches utiles sur les droits et libertés de la personne accompagnée, ses protections juridiques et sociales, les aides sociales et fiscales relatives à l'adaptation Vous trouverez aussi dans le guide « CVS », des informations et des fiches de bonnes pratiques pour les proches aidants, le conseil de la vie sociale et la bientraitance.

D'autres acquis restent à conquérir

Nous voulons aller plus loin, en particulier, pour :

⇒ une meilleure prise en compte du reste à charge pour les familles,

⇒ le renforcement du droit au répit et son accessibilité,

⇒ une augmentation des heures d'aide personnalisée à l'autonomie (APA),

⇒ l'instauration d'un conseil de la vie sociale dans les structures d'aide à domicile.

Pour plus d'informations, prenez contact avec la CFDT Retraités de votre département.

UNION CFDT RETRAITES
67, Quai Rouget de Lisle
03100 Montluçon
Tél. : 04 70 05 05 15
Site : CFDT Retraites Allier

Cfdt: RETRAITÉS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS